

## Charte d'engagement individuel pour un séjour en gîte/refuge de randonnée en sécurité

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun pour limiter les effets de la pandémie est fondamentale. C'est également le cas en montagne, et plus particulièrement en gîte/refuge de randonnée. Les exploitants ont adapté l'organisation et le fonctionnement de ces hébergements pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. **Le respect par chacun des mesures et protocoles mis en place est essentiel.**

C'est pourquoi, pour confirmer **la réservation obligatoire** de mon séjour dans ces hébergements,

### **J'atteste par la présente :**

- Avoir conscience que dans le contexte sanitaire actuel, le fonctionnement, les conditions d'accueil et les services proposés ne seront pas les mêmes qu'habituellement ;
- Avoir pris connaissance du matériel spécifique que je dois amener obligatoirement pour moi et pour mon groupe pour pouvoir séjourner :
  - o Au **refuge** du Piton des Neiges ou de la Roche Ecrite (équipement de protection et de désinfection individuels, duvet, linge personnel, ...).
  - o Dans les autres **gîtes de randonnée de La Réunion** (équipement de protection et de désinfection individuels, duvet ou drap sac conseillé, linge personnel, ...).
- Être conscient que le non-respect des consignes sanitaires pourra entraîner l'annulation de ma réservation par le gardien afin d'assurer la sécurité du plus grand nombre face à l'épidémie.

### **Je m'engage par ailleurs :**

- A ne pas partir en gîte/refuge si quelqu'un de mon groupe constitué ou moi-même présentons des symptômes potentiels du COVID-19 (toux, fièvre > 37,8°C, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat) ;
- A respecter les conditions de ma réservation (nombre de personnes, composition du groupe, nombre de nuitées, type de service (chambre ou dortoir, heure d'arrivée et de repas...) ;
- A me laver les mains avec du gel ou de solution hydro-alcoolique avant d'entrer dans le gîte/refuge ;
- A respecter les gestes barrières (distanciation physique, désinfection des mains, port du masque, sens de circulation dans les bâtiments, ...) et les règles de vie qui ont été adaptées à chaque gîte/refuge et présenté dans le protocole sanitaire particulier disponible sur le site internet reunion.fr ;
- A apporter tout le matériel adéquat nécessaire à la sécurité sanitaire de mon groupe le cas échéant et de moi-même (gel hydroalcoolique, masque, ...) en plus matériel classique nécessaire à ma sécurité en montagne ;
- A prendre en charge lors de mon départ du refuge l'ensemble du matériel utilisé lors de mon séjour et tout particulièrement les protections à usage unique utilisées lors de mon couchage.

### **Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte par voie électronique**

Comité Régional de Tourisme

4 Rue Jules Thirel, Immeuble La Balance - Bâtiment B - CS 61087 97864 Saint-Paul cedex

Tél : 02 62 90 78 78 – Fax : 02 62 21 00 21 - contact@reunion.fr - www.reunion.fr

Association Loi 1901 – Code APE 7911Z – RCAPST-179754-GRASSAVOYE-HISCOX France - SIRET 50193211500030

Garantie Financière APST 161 500 € - IM 974110007

Organisme Local de Tourisme immatriculé au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours